

19 - 20 - 21 juillet 2025

rf 40110

Championnat JC - GHOdate-cloture **mardi 15 juillet 2025**Organisateur **Ecurie du Faubourg**Tel - GSM **0473 800 632**Lieu **BASECLES**

7760 - 146 rue O. Bataille

Piste **Equisol 60 x 88**Paddock **Equisol 27 x 70**Président **M. Radelet**Chef de piste **P. Dalemans**

Une paire cavalier / cheval peut participer dans 2 épreuves de hauteurs croissantes et consécutives.

Toutes les épreuves sont OPEN.

Attention : Ce CS ne compte pas pour les challenges GHO.



Manche CAVALOR GHO le lundi en ép 110 cm

Championnat GHO Saut d'Obstacles 2025.**Inscription aux Championnats : OBLIGATOIREMENT par FORFAIT**

Championnats GHO		samedi	dimanche	lundi / finales	
4 = forfait 50 € / 54 €	Poneys 85	Ds ép 5	Ds ép 15	Ds ép 24	J02 à J03
5 = forfait 50 € / 54 €	Poneys 95	Ds ép 6	Ds ép 16	Ds ép 25	J03 à J08
6 = forfait 50 € / 54 €	90	Ds ép 7	Ds ép 17	Ds ép 26	J03 à J08
7 = forfait 55 € / 59 €	100	Ds ép 8	Ds ép 18	Ds ép 27	J03 à J08
8 = forfait 55 € / 59 €	110	Ds ép 9	Ds ép 19	Ds ép 28	J03 à J16*
9 = forfait 66 € / 70 €	120	Ds ép 10	Ds ép 20	Ds ép 29	J03 à J16



sponsorise le podium 120

J16* : gains du cheval inférieurs à 1 000 €

Règlement du championnat GHO (extrait) : cf règlement CSO du GHO

Participation aux championnats (et donc aux finales) réservée aux cavaliers GHO.

Le classement des championnats est ouvert aux cavaliers GHO ayant participé aux 3 épreuves A-B-C de sa catégorie durant le week – end.

Le CRITERIUM Jeunes Chevaux du GHO.

Inscription au Critérium J.C. par forfait pr les 2 épreuves / 35-40 €

Participant aux Critérium J.C. : les paires ayant participé aux 2 épreuves (forfait) : ép qualificative le SAMEDI 19 et ép finale le LUNDI 21.**Le champion - 4, 5 & 6 ans - bénéficiera d'une W-C pour Champ. Gesves.****SINON, INSCRIVEZ – VOUS AUX EPREUVES DE VOTRE CHOIX .**

29	20	120	manche 2	forfait	22 €	L 03 - 16	Bar A BaC	FEI 238-1-1
		ep open	Champ GHO					

lundi 21 juillet 2025	champ.	ép OPEN / gains doubles	& Finales CRITERIUM J.C - Championnats GHO
-----------------------	--------	-------------------------	---

30	21	4 ans	Finale	forfait	16 €	L 03 - 016	Bar A BSC	FEI 238-1-1
		ep open						

31	22	5 ans	Finale	forfait	16 €	L 03 - 016	Bar A BSC	FEI 238-1-1
		ep open						

32	23	6 ans	Finale	forfait	18 €	L 03 - 016	Bar A BaC	FEI 238-2-2
		ep open						

Les paires qui comptent pour la FINALE sont celles remplissant les conditions du règlement joint (par ex. 1 cheval par cavalier) MAIS toutes les paires peuvent prendre le départ de la même épreuve OPEN. Si vous souhaitez changer d'épreuve pour votre CONSOLATION, vous devez en avvertir le secrétariat dès le dimanche soir.

33	24	Poneys 85	Finale	forfait	16 €	L 02 - 03	Bar A BSC	FEI 238-2-2
		ep open	Champ GHO					

34	25	Poneys 95	Finale	forfait	16 €	L 03 - 08	Bar A BSC	FEI 238-2-2
		ep open	Champ GHO					

35	26	90	Finale	forfait	16 €	L 03 - 08	Bar A au chrono	FEI 238-2-2
		ep open	Champ GHO					

36	27	100	Finale	forfait	17 €	L 03 - 08	Bar A au chrono	FEI 238-2-2
		ep open	Champ GHO					

37	28	110	Finale	forfait	17 €	L 03 - 08	Bar A au chrono	FEI 238-2-2
		ep open	Champ GHO					



exception J16 4-5 ans - de 1 000 €

38	29	125	Finale	forfait	22 €	L 03 - 16	Bar A BaC	FEI 238-2-2
		ep open	Champ GHO					

Extrait du Règlement de CSO du GHO.

CHAPITRE V : Championnats

Article 26. – Les championnats du GHO : Généralités.

26.1. Championnats individuels

Les championnats du GHO sont réservés aux cavaliers G.H.O. valablement licenciés et montant des chevaux en ordre d'immatriculation.

a. Les championnats suivants sont prévus :

Championnat 90 cm

Championnat 100cm

Championnat 110cm

Championnat 120cm

Championnat Poneys 85

Championnat Poneys 95

b. Une paire ne peut participer qu'à un seul championnat individuel par an.

26.2. Championnat collectif

a. Soit le Championnat régional Inter – Cercles par équipe du GHO est réservé aux cavaliers licenciés « GHO » via les cercles affiliés par notre groupement ; il est organisé soit par le groupement, soit par un cercle affilié.

b. Si un cavalier change de cercle en cours d'année, il peut participer avec son nouveau cercle si la demande de mutation a été adressée au GHO 2 mois au moins avant la clôture des engagements pour ce championnat.

26.3. Championnat OPEN Jeunes Chevaux.

Celui-ci clôturera le Circuit Jeunes Chevaux, il est ouvert à tous les cavaliers en ordre de licence (J03 – 16) et montant un cheval d'âge requis et en ordre d'immatriculation.

26.4. Prix.

Dans le cadre de l'organisation des championnats, le conseil d'administration du GHO alloue au CO un montant décidé chaque année ; à charge du CO de remettre aux médaillés une coupe ou trophée (~~et~~ 4 diminutifs pour l'équipe victorieuse) et un flot de rubans ainsi que des cadeaux.

Le GHO remettra quant à lui une médaille aux 3 premiers classés des championnats individuels et aux cavaliers des 3 premières équipes du championnat par équipes.

b. Prix en espèces

Championnat individuels et Inter Cercles : le GHO remettra les prix en espèces selon la grille prévue dans le R.O.I. aux trois premiers classés.

Championnat Open Jeunes Chevaux : le GHO remettra les prix en espèce prévus lors de la cérémonie de remise des prix à l'issue des épreuves.

26.5. Divers.

En cas d'abandon ou d'élimination dans une épreuve qualificative, les chevaux participant au championnat peuvent participer à une autre épreuve dans le cadre du même concours.

Chef de Piste et Délégué Technique :

Le Chef de Piste désigné, pour la durée du concours, en accord avec le CO, est obligatoirement le Chef de Piste pour les épreuves du championnat.

Un délégué technique peut être désigné par la CTO du groupement pour les épreuves des championnats.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le Jury de Terrain prend, en s'appuyant sur les règlements du GHO, de la LEWB, de la F.E.I., les décisions qu'il juge les plus adéquates pour garantir un classement régulier des championnats.

Article 27. – Championnat Individuel « Chevaux 90 – 100 – 110 – 120 ».

27.1. Durée des épreuves – ordre de départ.

Les championnats du GHO se disputent en trois épreuves et une consolation éventuelle réparties sur la durée d'un concours de trois jours.

Ordre de départ dans les épreuves des championnats :

- *Première épreuve qualificative : ordre de départ tiré au sort au secrétariat du GHO
- *Seconde qualificative : ordre de départ inverse du classement de la première épreuve
- *Première manche de la finale : ordre inverse du classement à l'issue des qualificatives
- *Seconde manche de la finale : ordre inverse du classement après les deux qualificatives et la première manche de la finale
- *Consolation : ordre de départ analogue à celui de la première épreuve qualificative

27.2. Cavaliers et chevaux – participation.

Chaque cavalier peut monter au maximum trois chevaux dans les épreuves qualificatives et une seule monture en finale.

Un cheval inscrit dans un championnat ne peut participer à une autre épreuve à l'avant programme le jour d'une manche de championnat.

27.3. Barèmes des épreuves.

Première épreuve qualificative : Bar. C (FEI -CSO art 239)

Deuxième épreuve qualificative : Bar. A sans chrono, sans Barrage (FEI -CSO art 238.1.1), vitesse 350m/min

Finale : Barème A 2 manches (FEI -CSO art 273.3.2) pour le 120 mais peut être remplacée, selon les circonstances, par Barème A avec Bar au chrono (FEI 138-2-2) selon le nombre d'inscriptions.

27.4. Attribution des points.

- a. Première épreuve qualificative : Le classement s'établit sur base des règles édictées par F.E.I.-CH & JO, art 325.
- b. Deuxième épreuve qualificative : Le classement s'établit selon les pénalités.
- c. L'addition des points obtenus dans chaque épreuve qualificative détermine le classement des cavaliers éligibles pour la finale.
- d. Un cavalier éliminé ou ayant abandonné dans la 1^{ère} ou 2^{ème} épreuve qualificative ne peut participer à la finale, mais peut prendre part à une autre épreuve (consolation).

27.5. Finale.

a. Le nombre de cavaliers qualifiés pour la finale est déterminé comme suit :

hauteurs 90 et 100cm : 40 partants

hauteur 110cm : 30 partants

hauteur 120cm : 15 partants

Si par suite d'ex æquo le nombre fixé est dépassé, les cavaliers ex æquo sont départagés par leur classement dans la première épreuve qualificative.

b. Au cas où un même cavalier aurait plus d'un cheval qualifié pour la finale, il doit désigner, une heure au moins avant la finale, le cheval qu'il choisit de monter.

c. Attribution des points : les points dans cette finale sont attribués sur base des pénalités.

27.6. Est déclaré CHAMPION DU G.H.O. le cavalier qui après addition des points remportés dans les épreuves qualificatives et dans la finale, totalise le plus petit nombre de points.

En cas d'ex æquo à l'issue des manches et finale

- pour l'une des trois premières places du championnat, un barrage au chronomètre sera organisé (indépendamment de l'épreuve) uniquement pour départager ces ex æquo.

- hors podium, les ex æquo sont départagés par le classement de la finale.

Article 28. – Championnat Individuel « Poneys 85 » - « Poneys 95 ».

28.1. Durée des épreuves – ordre de départ.

Les championnats du GHO se disputent en trois épreuves et une consolation éventuelle réparties sur la durée d'un concours de deux ou trois jours.

Si le concours ne compte que 2 jours, les 2 qualificatives seront organisées le premier jour et la finale le second.

Ordre de départ dans les épreuves des championnats :

*Première épreuve qualificative : ordre de départ tiré au sort au secrétariat du GHO

*Seconde qualificative : ordre de départ inverse du classement de la première épreuve

*Finale : ordre inverse du classement à l'issue des qualificatives

*Consolation : ordre de départ analogue à celui de la première épreuve qualificative

28.2. Cavaliers et poneys – participation.

Un poney inscrit dans un championnat ne peut participer à une autre épreuve à l'avant programme le jour d'une manche de championnat.

Chaque cavalier peut monter au maximum trois poneys dans les épreuves qualificatives et une seule monture en finale.

28.2.1 Championnat « Poneys 85 » : licences autorisées J 02 – J03

Poneys : Immatriculation régionale suffisante

28.2.2 Championnat « Poneys 95 » : licences autorisées J 03 – J06

Poneys : Immatriculation FRBSE

28.3. Barèmes des épreuves.

Première épreuve qualificative : Bar. A sans chrono, sans Barrage (FEI -CSO art 238.1.1),

Deuxième épreuve qualificative : Bar. A sans chrono, sans Barrage (FEI -CSO art 238.1.1),

Finale : Barème A avec Bar au chrono (FEI 138-2-2).

28.4. Attribution des points.

a. Première et deuxième épreuves qualificatives : Le classement s'établit selon les pénalités.

b. L'addition des points obtenus dans chaque épreuve qualificative détermine le classement des cavaliers éligibles pour la finale.

c. Un cavalier éliminé ou ayant abandonné dans la 1^{ière} ou 2^{ème} épreuve qualificative ne peut participer à la finale, mais peut prendre part à une autre épreuve (consolation).

28.5. Finale.

a. Au cas où un même cavalier aurait plus d'un cheval qualifié pour la finale, il doit désigner, une heure au moins avant la finale, le cheval qu'il choisit de monter.

b. Attribution des points.

Les points dans cette finale sont attribués sur base des pénalités.

28.6. Est déclaré CHAMPION DU G.H.O. le cavalier qui après addition des points remportés dans les

Championnats	total	1er	2ème	3ème
Poneys	200 €	100 €	60 €	40 €
90	200 €	100 €	60 €	40 €
100	250 €	125 €	75 €	50 €
110	400 €	200 €	120 €	80 €
120	600 €	300 €	200 €	100 €